



ILE DE NOIRMOUTIER

1^{er} triathlon



Le 8 juin 2008

à l'Epine



iledenoirmoutiertriathlon-over.blog.com

Renseignements et inscriptions au 06 62 32 20 61



Nom : Ile de Noirmoutier Triathlon
 Adresse de contact : TOUZOT Laurent 28 lotissement des Cloudis 85740 l'EPINE
 ☎ 06 62 32 20 61 Mail : lauvines@yahoo.fr
 adresse Blog : <http://iledenoirmoutiertriathlon.over-blog.com>

N° SIRET : 503 466 211 00011 N° club affiliation FFTRI : 18100

1^{er} Triathlon de l'île de NOIRMOUTIER

Super Sprint Individuel ou Relais

400m / 10km / 3km

EMAIL :
 Code postal : Ville :
 Tel Dom Port :
 Date de naissance : Nationalité :

Epreuve individuelle : Nom : Prénom : sexe : M F
 N° de licence de l'individu : Nom du CLUB :

Relais Natation : Nom : Prénom : sexe : M F
 Relais Cycliste : Nom : Prénom : sexe : M F
 Relais Pédestre : Nom : Prénom : sexe : M F

Nom de l'équipe relais :
 N° de licence relais Natation : Nom du CLUB :
 N° de licence relais Cycliste : Nom du CLUB :
 N° de licence relais Pédestre : Nom du CLUB :

Cocher les cases **Tarifs des Engagements** individuel ou relais
 Chèque à l'ordre de Ile de Noirmoutier Triathlon **5 euros en supplément le jour de l'épreuve**
 Individuel : Licencié FFTri : 18 euros non Licencié FFTri : 20 euros
 Relais : relais par équipe de 3 ouvert à tous 20 euros
 Catégorie : Minime Cadet Junior Senior Vétéran

► **Pièces à joindre :**
 - Dossier et bulletin d'inscription complet
 - Photocopie de la Licence FFTri 2008 ou certificat médical de - d'un an et de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition.
 - Les relais certificat médical de - d'un an et de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition ou Photocopie de la Licence FFN ou FFA ou FFC 2008
 - Frais d'engagement et autorisation parentale pour les mineurs
 - **Attention Pour les non licenciés un Brevet de 300m de natation sera exigé.**

Informations : tout dossier nous parvenant incomplet ne sera pas pris en compte par notre organisation. Le jour de l'épreuve n'oubliez pas votre licence et une pièce d'identité pour le retrait du dossier. Si vous désirez recevoir le classement, merci de nous joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et je m'engage à en respecter les clauses et accepter les décisions du Comité d'Organisation et ou de la Fédération de Tutelle. Je m'engage également à ne pas rechercher en aucun cas dans le présent ou dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vol, dégradation, de mon matériel ou suite à un accident dans l'épreuve voire maladie relative à cette épreuve

Cadre réservé à l'organisation :
 Date de réception : Montant du chèque :
 Banque : N° du chèque :

Date et Signature du concurrent ou de son représentant légal



ATTENTION

Nombre de participants limités à 100

ACCUEIL DES CONCURRENTS

Il se fera sur le site du Port de MORIN Commune de l'EPINE.

La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité et de l'originale de la licence pour les licenciés et après émargement de la feuille de départ.

Un Briefing et des Instructions de course seront donnés avant l'épreuve à laquelle vous participez.

Super sprint Individuel ou Relais 400m / 10km / 3km

Application de la réglementation générale 2007 de la FFTRI

Extrait de règlement

Natation (tous les styles de nage sont autorisés)

Obligatoire : le bonnet de bain fourni par l'organisation, le maillot de bain.

Autorisées : les lunettes.

Interdits : les accessoires de flottaison, de respiration, de propulsion (palmes, turbine...).

Cyclisme

Obligatoires : le port du casque à coque dure.

Pour les Avenir, le casque devra être porté dès la sortie de la piscine.

Le dossard dans le dos du concurrent, le vélo VTT uniquement, pas de cyclo-cross.

Autorisées : les réparations sans aide extérieure.

Interdits : toutes assistances extérieures ou le ravitaillement en dehors des points prévus à cet effet.

Aires de transition

Les transitions ne sont autorisées que sur les aires de transition sous le contrôle des arbitres de la FFTRI.

Tous les déplacements à l'intérieur du parc devront se faire à pied. Les participants ne seront pas autorisés à quitter le parc s'ils ne sont pas conformes au règlement, tenue, dossard, casque... Une chaise par concurrent, votre matériel bien rangé.

Aucun signe distinct sur votre emplacement (drapeau, etc.)

Course à pied

Obligatoires : les chaussures, le dossard sur le devant du maillot.

Autorisées : toutes les formes de course pédestre.

Interdits : les patins à roulettes, le casque, l'assistance ou le ravitaillement en dehors des points prévus à cet effet, avoir le torse nu.

Chronométrage

Assuré par IPITOS.

LES HORAIRES

8h30 : Inscription et retrait des dossards

8h45 : Ouverture du parc à vélos (contrôle vélos/ casques / dossards)

9h30 : **Fermeture des dossards**

9h45 : **Fermeture du parc à vélos**

9h50 : Briefing (Organisateur et Arbitre Principal)

10h00 : Départ du Super Sprint

12h30 : Remise des résultats et remise des prix au podium

LES DISTANCES

1 Boucle de 400m NATATION dans le port de Morin

2 Boucles VELO de 5km sur la D 38 jusqu'au rond point des églais

2 Boucles C.A.P de 1km500 dans le camping municipal de la Bosse



REGLEMENT ORGANISATION

Art 1 : Organisation

L'association ILE DE NOIRMOUTIER TRIATHLON est organisatrice du Super Sprint de l'Ile de Noirmoutier qui se déroule sur la commune de l'EPINE.

Art 2 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la F.F.Triathlon des catégories cadets à vétérans, qui possèdent une licence fédérale et à tous les non-licenciés nées en 1991 sur présentation d'un certificat médicale pour la pratique du triathlon en compétition « de moins d'1 an » à la non contre indication du triathlon et à l'acquisition d'une licence journée et devra aussi fournir un brevet de 300m de natation.

Le classement par équipe relais : L' équipe de 3 doit remplir un bulletin et l'envoyer avec la photocopie des licences et le règlement ; seules les équipes s'étant identifiées nominativement pourront prétendre au classement par équipe .

Art 3 : Inscriptions, participations

Dans un soucis de sécurité, la compétition ne pourra accueillir un nombre de concurrents supérieur à 100 .

Tous les Participants doivent renvoyer le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné de la photocopie de la licence, certificat médical, brevet de natation de 300m et d'un autorisation parentale pour les mineurs, sans oublier les frais d'inscription. Les engagements seront inscrits par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi, les dossiers incomplets ne pourront être pris en considération.

Date Limite d'inscription : le 6 juin 2008

Art 4 : frais d'engagement par participants

Les prix d'inscriptions

« Adultes 5,00euros en supplément pour les inscriptions le jour de l'épreuve »

- Individuel licencié FFTRI : 18 euros
- Individuel non licencié FFTRI : 20 euros
- Relais 20 euros pour une équipe de 3

Toutes demandes d'engagement devront être accompagnées du chèque d'inscription libellé à l'ordre de l'association Ile de Noirmoutier Triathlon

Art 5 : Assurance

La responsabilité civile des organisateurs sera une assurance spécialement contractée pour cette épreuve. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vole ou bris de matériel et non -respect du règlement FFTRI et du code de la route.

Art 7 : Natation

Art 8 : Cyclisme

(course en peloton autorisé, Drafting attention votre prolongateur doit être réglementaire)

Le coureur cycliste étant sur le point d'être rattrapé par la tête de la course sans pour cela être disqualifié, doit se ranger sur le bas coté de la chaussée et ne doit faire aucune tentative pour ne pas être doublé.

1. Port du casque obligatoire « coque rigide » homologué CE.
2. Toutes formes d'aides extérieures, autre que de l'organisation est interdite
3. Le dossard doit être porté dans le dos, prévoir vos épingles ou vos porte dossard
4. Les coureurs doivent respecter le code de la route sous peine de disqualification
5. Vélo de route ou VTT sont autorisé suivant les règles de la RG FFTRI (votre prolongateur doit être réglementaire)
6. Les relayeur doivent rester dans l'aire de relais durant l'épreuve sous peine de disqualification

Art 9 : Course à pied

1. Le dossard doit être porté sur le devant, prévoir vos épingles ou porte dossard
2. interdiction de courir torse nu .
3. Des ravitaillements seront mis en place par les organisateurs sur le parcours pédestre
4. Les relayeur doivent rester dans l'aire de relais durant l'épreuve sous peine de disqualification



Art 10 : placement dans le parc à vélos

Les concurrents recevront un numéro de dossard et une place dans le parc à vélo correspondant au numéro d'engagement à la date de réception

Art 11 : Droit et obligation de l'arbitre et de ses adjoints

Toute liberté est donné aux arbitre pour faire respecter le règlement de la FFTri

Art 12 : Infractions et Pénalités

Applicables aux règlements intérieurs et statuts FFTri, Ligue Régional, CD85. Dans l'ensemble des épreuves la gêne volontaire entre concurrents, l'aide extérieur, et le fait de couper le parcours ainsi que le non respect du code de la route seront **sanctionnés par la disqualification**

- Carton jaune : simple avertissement
- Stop end go : possibilité de corriger sa faute
- Carton noir : boucle de 300 m en course à pied
- Carton rouge : disqualification

Art 13 : Les relais

Le relais se fera par équipe de 3(nageur, cycliste, coureur). Pendant la transition les relayeurs nageur, cyclistes, coureur se tiendront dans le parc à vélo afin de passer le relais.

Art 14 : Classement

- Un classement individuel général
- Un classement individuel par catégorie
- Un classement des équipes

Art 15 : Réclamations

Elle seront reçues par l'arbitre principal 15 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent

Art 16 : Récompenses

Un cadeau souvenir sera offert à chaque participant lors de la remise des dossards.

- Trophée pour le premier de la course et de chaque catégorie
- Trophée pour le meilleur nageur
- Trophée pour le meilleur cycliste
- Trophée pour le meilleur coureur à pied

Art 17 : Restauration

Possibilité de toutes sortes de restauration sur place(se référer au guide 2008)

Art 18 : Hébergement

(se référer au guide 2008)

Art 18 : le responsable de l'organisation

TROTTIER Arnaud

TOUZOT Laurent ☎ 06 62 32 20 61



Olivier Dorbeau ELECTRICITE GENERALE
Tél/Fax: 02 28 10 63 32
101, rue des Lys 85630 Barbetaire
06 70 24 23 58
E-mail: oimerdorbeau@elec@free.fr

Neuf - Renovation
Dépannage Conseils
Chauffage VMC
Domotique Alarme
Gestion d'Énergie

M M A
Pascal Moreau

AGENCE NOIRMOUTRINE

GraffOcean SARL

INTERMARCHÉ Les Mousquetaires



AGENCE NOIRMOUTRINE

Crédit Mutuel LA banque à qui parler www.cmoocean.fr

PEUGEOT GARAGE DE L'ILE AVIS - LOCATION DE VÉHICULES

M M A Pascal Moreau

GraffOcean SARL

INTERMARCHÉ Les Mousquetaires

Olivier Dorbeau ELECTRICITE GENERALE



MAIRIE de L'ÉPINE

VENDEE CONSEIL GÉNÉRAL



Région PAYS DE LA LOIRE